

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **25 JUILLET 2013** à **11 h 55** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

13.193 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 11 h 55.

13.194 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

13.195 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE AU PARC MUNICIPAL
5. LEVÉE DE LA SESSION

13-162A RÉSOLUTION NO 13-162A ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

13,196 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13,197 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE AU PARC MUNICIPAL

13-163

RÉSOLUTION NO 13-163 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC- MUNICIPALITÉS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE AU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville ne dispose pas de salle communautaire de 75 places et moins pour répondre aux besoins de sa population;
- 2 Le bâtiment actuel ne permet pas d'accueillir les activités de l'OTJ l'été;
- 3 Le bâtiment de service actuel ne répond plus aux normes de salubrité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à la construction d'un bâtiment communautaire au parc municipal.
- 2- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal autorise le directeur général et greffier de la ville, monsieur Gino Dubé, à présenter et à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention au programme d'infrastructure Québec-Municipalités.
- 3- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer un maximum de 50 % des coûts du projet.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La ville de Kingsey Falls s'engage à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

13,198 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12 h 15.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

